

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'Étudier le préavis N°48/2016-2021

DEMANDE DE CREDIT POUR LE COLLEGE DE CHISAZ – ASSAINISSEMENT COLLECTEURS – ZONE PAVILLON PROVISOIRE

Au Conseil Communal de Crissier

Madame la Présidente

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers

La commission chargée d'étudier le préavis n°48/2016-2021 s'est réunie le 14 mai 2019 dans la salle « Mèbre » du bâtiment administratif de Chisaz.

Elle était composée des membres suivants :

Mme Béatrice Gitéra	PS
Mme Lucie Gonet	PS
Mme Dorothée Noirat	ROLC
Mme Aurélie Regamey	CDC
Mme Tatiana Rezso	CDC

Votre serviteur Claude Dusserre	CDC	Président-Rapporteur
---------------------------------	-----	----------------------

Etaient présents :

Monsieur Laurent Bovay	Municipal Domaines, bâtiments et Cité de l'Energie
Et Monsieur Nicolas LeGoff	Chef des Services du patrimoine

Ils ont présenté ce préavis et répondu à toutes les questions des membres de la Commission.

Vu la proximité de la zone concernée, la Commission accompagnée de ces Messieurs, s'est rendue sur site, permettant à Monsieur LeGoff de nous donner tous les détails « en 3 dimensions ».

La Commission in-corpore les remercie pour leurs explications.

1. Sécurisation et démontage pavillon provisoire :

Exécuté en été 2017 et automne 2018

Le pavillon provisoire aura vécu environ 35 ans

Sans solution de réaffectation soit mise au rebut

Selon la volonté de la Municipalité

2. Mise en séparatif des collecteurs

2.1 Constat :

- Les bâtiments sis sur la parcelle 667 (Salle de spectacles, salle de gym, collège de Chisaz, appartement Concierge et Aula) ne sont pas en système séparatif.
- Situation d'origine selon principe du puits perdu.
- Le terrain central (cour de récréation) s'est affaissé (semaine 26/2017).
- Ne fait pas partie du PGEE car sur terrain privé communal.

2.2 Interventions prévues :

- Fouilles selon plans RIBI (page 4 existant, page 5 futur).
- Travaux génie civil planifiés durant les vacances scolaires juillet-août 2019.
- Zone tartan et poteau (ancien carrousel) seront démontés sans réinstallation.
- Goudronnage uniquement sur zones en travaux et non pour la cour complète (limitation des coûts, timing à disposition et futur PPA).
- Le chemisage concerne les tronçons sortant du bâtiment Salle de Spectacle, évitant l'échange (durée de vie du chemisage : environ 30 ans).

2.3 Implications financières :

- Montant engagé à ce jour, Environ Fr.60'000.-
- Honoraires à scinder Fr. 10'000.- pour mise en soumission et Fr.75'000.- pour suivi chantier, surveillance qualité, homologation, plans de révision, etc...
- Montants travaux GC dans la norme et similaires à travaux selon PGEE.
- Délai pour mise en conformité selon la STEP sera tenu (environ 2 ans dès dossier connu).
- Diminution de la taxe annuelle non quantifiable
-

2.4 Réflexion à long terme :

- Futur PPA pour toute la parcelle n°667 (D'ici à 5 ans) pour nouveau Collège tenant compte des futurs quartiers d'habitation.

3. Prise de position de la commission :

La commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter le crédit demandé, comme proposé par la Municipalité.

Crissier le 3 juin 2019

Le Président-Rapporteur
Claude Dusserre

